



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

DMSF-2025-08-02

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VIREMENT CREDITS N°7

**Le Maire de la Commune de Sisteron,**

**VU** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRÉ)

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2022-10-15 SF du 17 novembre 2022 d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, conférant au Maire la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**VU** l'avis favorable du comptable public en date du 17/03/2022 pour le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits **de + 7 580 € et - 6 580 € et reprise de - 1 000 € en autofinancement** selon détail ci-dessous, **soit 0,01 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement (0,01 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement en cumul sur 2025)**

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'effectuer un virement interne de crédits **de 6 000 € au sein l'opération 622 Divers matériel**, un virement interne de crédits de **7 000 € au sein l'opération 797 Bâtiments communaux**, un virement de crédits de **6 000 € de l'opération 814 Travaux divers vers l'opération 928 Restaurant scolaire du Thor**, un virement de crédits de **4 000 € de l'opération 766 Cathédrale vers l'opération 622 Divers matériels et reprise de - 1 000 € en autofinancement par diminution de 1 000 € de l'opération 766 Cathédrale** selon détail ci-dessous, **soit - 0,01 % des dépenses réelles de la section d'investissement (0,37 % des dépenses réelles de la section d'investissement en cumul sur 2025)**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : VIREMENTS DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il est opéré un virement de crédits **de + 7 580 € et - 6 580 € et reprise de - 1 000 € en autofinancement** selon détail ci-dessous, **soit 0,01 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement (0,01 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement en cumul sur 2025)**

Il est opéré un virement interne de crédits **de 6 000 € au sein l'opération 622 Divers matériel**, un virement interne de crédits de **7 000 € au sein l'opération 797 Bâtiments communaux**, un virement de crédits de **6 000 € de l'opération 814 Travaux divers vers l'opération 928 Restaurant scolaire du Thor**, un virement de crédits **de 4 000 € de l'opération 766 Cathédrale vers l'opération 622 Divers matériels et reprise de - 1 000 € en autofinancement par diminution de 1 000 € de l'opération 766 Cathédrale** selon détail ci-dessous, **soit - 0,01 % des dépenses réelles de la section d'investissement (0,37 % des dépenses réelles de la section d'investissement en cumul sur 2025)**

section	intitulé	gestionnaire	imputation	destination	fonction	opération	chapitre	Réel ou d'ordre	prévu BP + DM + VC	VIREMENT	Total après modification
DF	Prestation service	ENS	6042	ECPRIM	212		011	ER	12 700,00 €	- 4 000,00 €	8 700,00 €
DF	Divers services extérieurs	CLT	6228	FESTAC	311		011	ER	45 000,00 €	- 2 580,00 €	42 420,00 €
DF	Accompagnement Plan sauvegarde biens culturels	CLT	6228	PATRIM	312		011	ER	650,00 €	7 580,00 €	8 230,00 €
DF	Virement à section d'investissement	GEN	023	OPNV	01		011	ER	2 085 091,78€	- 1 000,00 €	2 084 091,78€
DI	Four Centre Loisirs	LOI	2188	CENLOI	331	622	622	ER	2 000,00 €	5 000,00 €	7 000,00 €
DI	Sèche-linge	SOC	2188	PETIVOLI	4221	622	622	ER	5 243,24 €	1 000,00 €	6 243,24 €
DI	Toboggan école maternelle Jean Andrieu	ENS	2188	ECMAT	211	622	622	ER	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
DI	Immobilisations corporelles	GEN	2188	GENDIV	020	622	622	ER	42 424,74 €	- 6 000,00 €	36 424,74 €

Mis en ligne le 05/12/2025 à 10h46

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalité.com

DI	Restauration chemin de Croix	CLT	21621	PATRIM	312	766	766	ER	5 000 €	- 5 000,00 €	0,00 €
DI	Travaux d'urgence péril immeuble	BAT	21351	GENDIV	020	797	797	ER	45 405,89 €	7 000,00 €	52 405,89 €
DI	Divers bâtiments	GEN	21351	GENDIV	020	797	797	ER	150 000,00 €	- 7 000,00 €	143 000,00 €
DI	Travaux divers	GEN	21351	GENDIV	020	814	814	ER	144 896,67 €	- 6 000,00 €	138 898,67 €
DI	Restaurant scolaire Thor (AP/CP) cf délib.2025-08-05 SF	BAT	21318	GENDIV	020	928	928	ER	117 000,00 €	6 000,00 €	123 000,00 €
DF	Virement de section de fonctionnement	GEN	021	OPNV	01		011	ER	2 085 091,78€	- 1 000,00 €	2 084 091,78€

**ARTICLE 2 : PUBLICITE DE LA DECISION**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 : AUTORITES EN CHARGE DE L'EXECUTION DE LA DECISION**

Ampliation en sera adressée à Madame le Préfet des Alpes de Haute Provence.

**Fait à Sisteron, le 13 novembre 2025**

**Pour copie conforme  
Le Maire,  
Daniel SPAGNOU**